

Programme de certification

Epreuve numérique

Mots clés

PDF/X, gestion des couleurs, épreuve numérique, ugra.swiss, swissPSO

Documents apparentés

- U/TD 17.0 Système de certification
- ISO 15930 Echange de données numériques de préimpression – Emploi de PDF/X
- ISO 15076 Gestion des couleurs en technologie d'image – Architecture, format de profil, structure de données
- ISO 12647-7 Technologie graphique – Contrôle des processus de confection des sélections couleurs tramées, d'épreuves et de tirages – Partie 7: Impression numérique des épreuves
- ISO 8254-1 Papiers et cartons — Mesure du brillant spéculaire - Partie 1: Brillant à 75° avec un faisceau convergent, procédé TAPPI

Diffusion des documents

Rédigé / Abréviation	Vérifié / Abréviation	Approuvé / Abréviation	Edition
22.02.2016 / MS	10.01.2017 / TB	15.01.2017 / MS	V 1

Gestion des modifications

Rédigé / Abréviation	Vérifié / Abréviation	Approuvé / Abréviation	Edition
dd.mm.yyyy /	dd.mm.yyyy /	dd.mm.yyyy /	V 2

Table des matières

[1 Domaine de validité](#)

[2 Exigences définies](#)

[3 Vérification de conformité](#)

[3.1 Non conformités](#)

1 Domaine de validité

Les exigences définies sont fondées sur les normes et spécifications internationales suivantes:

- ISO 15930 Echange de données numériques de préimpression – Emploi de PDF/X
- ISO 12642-2 Technologie graphique – Données d'entrée pour caractériser l'impression en quadrichromie - Partie 2: Ensemble de données élargies
- ISO 12647-7 Technologie graphique – Contrôle des processus de confection des sélection couleurs tramées, d'épreuves et de tirages – Partie 7: Impression numérique des épreuves
- PDFX-ready OUTPUT Spécification.

Sauf mention contraire, les exigences définies par les normes sont applicables.

2 Exigences définies

- A1. L'organisation doit effectuer un contrôle systématique de toutes les épreuves numériques entrantes et de celles qui sont confectionnées au sein de l'organisation.
- a. Contrôle par mesure
 - b. Contrôle visuel
 - c. Comparaison des couleurs épreuve-vers-impression (au moins deux personnes qualifiées)
- A2. Les huit pages de la forme test «Visual Print Reference» de la forme test PDFX-ready Output et la charte de couleurs IT8.7/4 doivent être sorties sur le système de proof de l'organisation.
- A3. La forme test PDFX-ready OUTPUT doit restituer correctement tous les champs de contrôle.
- A4. La moyenne de toutes les plages de mesure de la charte de couleurs IT8.7/4 doit être inférieure à ΔE_{00} 2.5 selon ISO 12647-7:2016.
- A5. Pour la mesure de l'épreuve numérique, il faut utiliser la gamme Ugra/Fogra Média CMYK V3.0 ou une bande de contrôle alternative selon les exigences de la norme ISO 12647-7.
- A6. La ligne d'état doit être imprimée sur l'épreuve numérique conformément aux exigences de la norme ISO 12647-7:
- a. Nom du fichier, date et heure
 - b. Désignation du système de proof, de l'encre et du substrat de l'épreuve
 - c. Désignation du profil couleur et des conditions d'impression simulées

- A7. Lors de l'audit, une personne qualifiée de l'organisation doit mesurer l'épreuve numérique avec un appareil et un logiciel ad hoc. Les épreuves numériques sont conservées par l'auditeur comme échantillons de contrôle et mesurées une nouvelle fois 10 jours plus tard dans le laboratoire d'essai de l'Ugra. La contre-mesure est effectuée pour attester la preuve de conformité, ainsi que pour constater un éventuel affadissement de l'encre d'impression.
- A8. Le logiciel de contrôle utilisé doit pouvoir imprimer un protocole ainsi qu'une étiquette de contrôle. La mesure doit être consignée et archivée.
- A9. L'épreuve est évaluée visuellement selon les critères suivants: résolution, planéité, brillance, impression superposée, dégradés et reproduction des couleurs.
- A10. La brillance de l'épreuve doit être similaire à celle du papier du tirage. La brillance est déterminée selon ISO 8254-1 et doit atteindre une valeur égale à $\pm 15\%$ de celle du papier du tirage.

3 Vérification de conformité

La vérification de conformité des exigences définies au chapitre 1 est mise en œuvre par les mesures suivantes:

1. Inspection pendant l'audit
2. Interview (F&A) pendant l'audit
3. Attestation des compétences par la personne qualifiée de l'organisation
4. Mise en valeurs dans le laboratoire d'essai accrédité de l'Ugra

Toutes les non conformités sont consignées par l'auditeur et sont saisies sous la forme de mesures. L'organisation doit appliquer les mesures visant à remédier aux non conformités dans les délais prescrits, mais au plus tard jusqu'au prochain audit.

3.1 Non conformités

Toutes les non conformités sont consignées par l'auditeur et sont saisies sous la forme de mesures. L'organisation doit appliquer les mesures visant à remédier aux non conformités dans les délais prescrits, mais au plus tard jusqu'au prochain audit:

Tableau 1 – Classification des non conformités

Classification des non conformités (NC)	Description
Non conformité critique	Une exigence normative n'est pas conforme. La conformité doit impérativement être remplie pour que la certification puisse être confirmée.
Non conformité importante	Une exigence normative ou définie n'est pas conforme et requiert ainsi une mesure.
Non conformité faible	Une exigence normative ou définie n'est que partiellement conforme et requiert ainsi une mesure.
Recommandation	Une exigence est conforme, mais peut être optimisée par des mesures recommandées.